

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Cession d'une partie de
l'ancien hôpital et de
l'ancien Centre Médico-
Psychologique (CMP) -
Parcelles as 480, 481 et
482**

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN HOPITAL ET DE L'ANCIEN CMP - PARCELLES AS 480, 481 et 482

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L 1111-1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;

- **Considérant** la sollicitation de la société Histoire et Patrimoine pour l'acquisition d'une partie de l'ancien hôpital et de l'ancien Centre Médico-Psychologique (CMP) afin de réaliser des logements représentant une surface utile de 2 637 m², l'espace muséal, de 861 m² de surface utile, restant propriété de la Commune ;
- **Considérant** l'offre de la société Histoire et Patrimoine d'un montant de 850 000 € ;
- **Considérant** les conditions suspensives suivantes :
 - Inscription des bâtiments au titre de Monuments Historiques sur l'ensemble de leurs façades et toitures ;
 - Usage en habitation/hébergement longue durée du bâtiment confirmé ;
 - Obtention d'un permis de construire définitif conforme au projet retenu ;
 - Immeuble vendu libre de toute occupation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE AVEC 27 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) ET 1 NPPV (Claude GOUILLON-CHENOT)

- **Approuve** la vente partielle de la parcelle AS 480, pour une surface utile de 2 637 m², et des parcelles AS 481 et 482, pour le montant de huit cent cinquante mille euros (850 000 euros) à la société Histoire et Patrimoine, ces derniers réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Monique DURAND-PRADAT

Le Maire,



Stéphane RODIER